

Améliorations apportées aux fonds Répartition MFS (axés sur le degré de risque)

4 août 2025

Aucune mesure à prendre

Vous n'avez aucune mesure à prendre à la suite des changements présentés ci-dessous. Veuillez consulter les renseignements sur les améliorations apportées aux fonds MFS axés sur le degré de risque.

What's new

MFS Gestion de placements Canada limitée (la « MFS ») a récemment annoncé des améliorations apportées aux fonds MFS axés sur le degré de risque. Les fonds MFS axés sur le degré de risque sont actuellement au nombre de trois, mais il y en aura bientôt cinq. La nouvelle série de cinq fonds vous offrira un choix accru et s'alignera sur les questionnaires d'évaluation des risques standards de la plupart des gestionnaires de placements axés sur le degré de risque.

La série des trois fonds actuels est présentée dans le tableau ci-dessous. Le 1er août 2025, ces trois fonds changeront de nom. Le 10 septembre 2025, nous ajouterons automatiquement deux nouveaux fonds à votre régime, si celui-ci offre actuellement la série de trois fonds.

Fonds actuel	Nouveau fonds distinct (10 septembre 2025)	Répartition stratégique à long terme (titres à revenu fixe/actions)
S. O.	Fonds Répartition prudente MFS	70 % - 30 %
Fonds Répartition prudente MFS	Fonds Répartition modérée MFS	60 % - 40 %
Fonds Répartition modérée MFS	Fonds Répartition équilibrée MFS	40 % - 60 %
S. O.	Fonds Répartition de croissance MFS	30 % - 70 %
Fonds Répartition de croissance MFS	Fonds Répartition audacieuse MFS	20 %- 80 %

Quelle est l'incidence de ce changement sur vous?

Vous verrez les nouveaux noms des trois fonds après le 1er août 2025. Après le 10 septembre 2025, vous aurez accès à l'ensemble de la série de cinq fonds dans votre régime. Nous ne transférerons pas d'argent entre les fonds, sauf si vous le souhaitez.

Nous modifierons également les profils de risque dans le questionnaire sur la tolérance au risque pour tenir compte des cinq

fonds de la série. Vous trouverez ces renseignements sur le site Web des participants. Nous vous recommandons de revoir régulièrement votre degré de tolérance au risque pour vous assurer que vous avez sélectionné le bon fonds.

La nouvelle série de fonds élargie vous offrira un plus grand choix et vous aidera à mieux faire correspondre vos placements à votre profil de risque et à vos objectifs. Nous vous encourageons à revoir vos placements lorsque les nouveaux fonds seront accessibles. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca. Sélectionnez **Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif**.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Le site Morningstar® vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous **Vous avez de la difficulté à ouvrir une session?**

Changements supplémentaires apportés aux fonds Répartition MFS (axés sur le degré de risque)

La MFS a également annoncé qu'elle ajouterait cinq nouveaux fonds sous-jacents (c'est-à-dire des éléments de base) aux fonds axés sur le degré de risque. Les voici :

- MFS Blended Research Global Equity Fund
- MFS Global Small-Mid Cap Equity Fund
- MFS Emerging Market Equity Fund
- MFS US High Yield Fixed Income Fund
- MFS Emerging Market Debt Fund

La MFS réaffectera une partie des sommes de chaque fonds sous-jacent existant dans ces nouveaux fonds. Aucun des fonds sous-jacents actuels de la série ne sera supprimé à la suite de ces changements. Ces réaffectations auront lieu le 25 juin 2025 ou autour de cette date.

L'approche relative aux fonds MFS axés sur le degré de risque et les équipes de gestion de portefeuille restent inchangées.

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et de conseillers autorisés (au Québec, il s'agit de personnes portant le titre de conseiller ou de conseillère en sécurité financière) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail, dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur ce programme.